

*The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations  
New York*



البعثة الدائمة للمملكة المغربية  
لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

70<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale

5<sup>ème</sup> Commission

Point 141 de l'ordre du jour:  
``**Système Commun de l'ONU**``

**Déclaration du Royaume du Maroc  
Prononcée par M. Hicham Oussihamou  
Ministre plénipotentiaire**

New York, le 10 novembre 2015

Prière de vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Je voudrais, tout d'abord, vous exprimer mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la Cinquième Commission lors de la 70<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale. Je suis convaincu que grâce à votre leadership et vos qualités professionnelles et humaines, la Cinquième Commission réalisera les résultats escomptés.

Je saisi cette opportunité pour associer mes remerciements aux autres membres du Bureau et vous assurer du soutien de ma délégation pour vous accompagner dans l'accomplissement de vos tâches.

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis également de présenter mes remerciements à M. Kingston RHODES, Président de la Commission de la Fonction Publique Internationale (CFPI) pour la présentation du rapport de la CFPI N° A/70/30, à Mme Tucci BARTSIOTAS, Sous-secrétaire général/ Contrôleur, pour l'état présenté par le S.G de l'ONU sur les incidences administratives et financières des décisions et recommandations de la CFPI N° A.C/5/70/3 et à M. Carlos Ruiz MASSIEU, Président du Comité Consultatif pour les Questions Administratives et Budgétaires pour la présentation du rapport correspondant de son Comité N° A/70/7 Add.4.

Mes remerciements s'adressent à M. Diab El-TABARI, Président de la Fédération des Associations des Fonctionnaires Internationaux, et à M. Ian RICHARDS, Président du Comité de Coordination des Syndicats et Associations Internationales du système des Nations Unies, pour leurs déclarations respectives.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le Représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine. et celle faite par le Représentant des États Unis de Tanzanie au nom Group Africain.

Monsieur le Président,

Ma délégation prend note du rapport de la CFPI de 2015 et salue le travail accompli par la Commission dans l'élaboration de la réglementation et la coordination des conditions d'emploi aussi bien à l'ONU que dans les Organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies.

Toutefois, un certain nombre de recommandations de la CFPI interpellent ma délégation de par leur portée et les conséquences qu'elles ne manqueraient pas d'engendrer pour les fonctionnaires onusiens et pour leurs familles.

D'une part, les recommandations de la Commission relatives au nouveau barème des traitements et à l'avancement d'échelons proposant des solutions à deux niveaux. Elles offrent des augmentations annuelles de 19 à 23 mille dollars des salaires des hauts fonctionnaires . A l'inverse, elles prévoient des réductions annuelles allant jusqu'à environ 9 mille dollars simultanément pour les fonctionnaires mariés avec enfants à charges et les parents célibataires, ainsi que des retards d'avancement d'échelons pour les cadres subalternes.

D'autre part, s'agissant des recommandations inhérentes à l'indemnité pour frais d'études, le montant plafond du remboursement par l'ONU des 75 pour cent des dépenses de scolarité des enfants des fonctionnaires serait réduit de 5 à 11 mille dollars environ en vertu de l'application des paragraphes 115 ou 114 du rapport, qui ne prévoit, d'ailleurs, aucune mesure transitoire. En d'autres termes, la vie de familles entières pourrait se trouver chamboulée parce qu'elles seraient contraintes de changer leurs enfants de système scolaire et/ou de déménager pour tenter d'assumer cette nouvelle charge financière.

Un autre élément est de nature à aggraver davantage cette situation et qui se traduit par la suppression de 41 éléments de la liste des dépenses remboursables. Seuls les frais d'inscription, de scolarité et d'internat pour les lieux d'affectation hors siège seraient remboursés à l'avenir.

Monsieur le Président,

L'adoption par notre Organisation de ces recommandations démesurées et injustes mettrait en cause les principes d'équité, d'égalité des sexes et de représentation géographique équitable, qui nous sont tous très chers. Elle porterait, sans nul doute, un coup dur à la crédibilité de l'ONU et à son image de marque.

En effet, après une longue période de gel des salaires et des traitements, seul un petit nombre de hauts fonctionnaires de l'ONU serait favorisé et bénéficierait d'une forte augmentation de ses revenus. *Ce qui n'est ni équitable ni justifiable au sein d'une organisation qui défend les principes de justice, d'égalité et de parité.* Paradoxalement, les réductions draconiennes et sans précédent toucheraient la majorité des fonctionnaires et plus particulièrement les familles et les foyers monoparentaux. Ainsi, les plus compétents et expérimentés seraient défavorisés. Ce qui pourrait les inciter à quitter l'Organisation. Cette situation entraînerait une perte considérable en termes de compétences et de savoir-faire pour l'ONU.

En outre, les autres fonctionnaires, plus vulnérables - originaires des pays en développement qui ne bénéficient pas d'un soutien financier de la part de leurs pays, contrairement à leurs collègues issus des pays développés - et qui exercent leurs fonctions sur le terrain souvent dans des conditions extrêmes, sont confrontés à la dure réalité administrative et managériale semée d'irrégularités et de pratiques en tous genres, et pourraient aisément tomber dans le piège de la corruption et des manœuvres arbitraires et injustes. Ce qui nuirait aux idéaux de notre Organisation.

Par ailleurs, le but de la plupart des recommandations n'est pas clair et traduit selon toute vraisemblance l'absence de consensus au sein de la CFPI. A l'exception de l'objectif relatif à la réduction des dépenses, il nous est difficile de comprendre comment les mesures proposées sous forme de primes et récompenses, qui peuvent s'avérer irréalisables et très coûteuses, favoriseraient la réalisation des objectifs de l'ONU et son bon fonctionnement.

Il serait plus approprié pour les décideurs de l'ONU de veiller à la préservation des compétences au lieu de conforter davantage le bien-être des hauts responsables qui sont déjà très bien rémunérés et travaillent dans des conditions confortables à Genève ou New York ou ailleurs .

Monsieur le Président,

A tout ce qui précède, s'ajoutent des préoccupations d'une autre nature. Le changement voulu par la Commission au régime commun des Nations Unies aurait un impact sur l'attrait de l'ONU en tant qu'employeur, en particulier dans les lieux d'affectation difficiles ou chers comme New York. Ce qui va à l'encontre des dispositions de l'article 101 de la Charte onusienne. A titre d'exemple, de nombreux fonctionnaires essaient déjà d'obtenir à n'importe quel prix une mutation vers d'autres lieux d'affectation dès que leur allocation logement commence à diminuer.

Enfin, les réductions de salaires toucheraient majoritairement les femmes. Il serait plus difficile de recruter des candidates pour les postes d'administrateurs. Ceci pourrait nuire à la représentation des femmes à l'ONU ce qui serait un comble, vous en conviendrez, alors même que l'on se targue de vouloir l'autonomisation de la femme et un plus grand respect de ses droits.

Monsieur le Président, je vous remercie.